



L'arbitrage entre consommation et épargne, le pouvoir d'achat et la structure de consommation des ménages

Notions abordées :

- Les déterminants de l'épargne et de la consommation
- La propension à consommer
- Le taux d'épargne
- Le patrimoine
- L'indice des prix à la consommation
- Le panier de biens
- L'évolution à long terme du pouvoir d'achat
- La composition des dépenses des ménages
- Les coefficients budgétaires
- Les prix relatifs comparés des biens et services

Pour être capable :

- d'identifier les déterminants de la consommation.
- d'analyser l'évolution de la structure de consommation des ménages (en valeur et en volume).
- d'identifier les déterminants de l'épargne.
- de montrer le lien entre épargne, revenu et patrimoine.
- de calculer et interpréter les propensions moyenne et marginale à consommer et à épargner.
- d'interpréter un tableau statistique des répartitions de revenu et du patrimoine.

I- Quel est l'arbitrage du revenu disponible des ménages ?

Le revenu disponible sert à consommer et/ou épargner : les ménages doivent donc faire des arbitrages dans l'utilisation de leur revenu pour satisfaire leurs besoins.

La consommation correspond à la destruction par l'usage d'un bien ou d'un service pour satisfaire les besoins. Cette destruction sera plus ou moins longue. Ex. : pain au chocolat, téléphone.

La **propension moyenne à consommer** permet de déterminer la part du revenu consacrée à la consommation, elle se note PMC et se calcule de la façon suivante : consommation / revenu disponible. L'épargne désigne la partie du revenu disponible qui n'est pas consommée.

Le **taux d'épargne** permet d'évaluer la part accordée à l'épargne par rapport au revenu disponible. Il se calcule ainsi : montant de l'épargne / revenu disponible.

Un ménage épargne pour plusieurs motifs :

- pour faire face aux éventuelles incertitudes de l'avenir, c'est une épargne de précaution ;
- pour réaliser des projets, c'est une épargne de confort ;
- pour augmenter la valeur de son patrimoine, c'est une épargne de spéculation.

L'épargne peut prendre plusieurs formes :

- une épargne thésaurisée : conserver son argent chez soi ;
- une épargne non financière : acquérir un logement, des œuvres d'art...
- une épargne financière : détenir des produits financiers (actions, livret A...).

L'ensemble de cette épargne constitue le **patrimoine** du ménage.

II- Quels sont les déterminants de la consommation et de l'épargne ?

Les éléments déterminant les choix de consommation et/ou d'épargne des ménages sont :

• des déterminants économiques :

- **Le niveau des prix.** En principe, plus les prix augmentent et plus la consommation diminue. Dans certains cas, les ménages préféreront épargner en attendant une baisse des prix.
- **Le niveau du revenu.** Si le revenu disponible est élevé, il sera plus facile de consommer et d'épargner. Et inversement.
- **Le niveau des taux d'intérêt.** Des taux d'intérêt élevés encouragent l'épargne financière car les intérêts perçus augmentent. Un taux d'intérêt faible favorise les crédits pour investir (épargne non financière) et la consommation.

• **des déterminants non économiques :**

- **Les facteurs sociaux.** L'âge du ménage, la catégorie socioprofessionnelle...
- **Les facteurs culturels.** Le mode de vie, les croyances, les traditions, l'appartenance à un groupe...
- **Autres facteurs :** La confiance en l'avenir, un niveau de consommation atteint.

III- Comment évolue le pouvoir d'achat des ménages ?

Le **pouvoir d'achat** correspond à la quantité de biens et services que l'on peut acheter avec son revenu en fonction du niveau des prix. Il est donc fonction de deux déterminants : le niveau de revenu et le niveau des prix.

Le revenu disponible est le revenu dont disposent les ménages pour consommer ou investir, après opérations de redistribution.

L'**évolution du pouvoir d'achat** correspond donc à la différence entre l'évolution des revenus des ménages et l'évolution des prix.

Si le revenu augmente plus vite que le niveau des prix, il y a une hausse du pouvoir d'achat. En revanche, s'il y a une stagnation ou une augmentation du revenu moins rapide que celle du niveau des prix, alors il y a une baisse du pouvoir d'achat.

Depuis 1996, le pouvoir d'achat des ménages n'a quasiment pas cessé d'augmenter.

L'**indice des prix à la consommation (IPC)** est l'instrument de mesure de l'inflation calculé par l'Insee. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages.

Il est basé sur l'observation d'un **panier fixe de biens et services**, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, proportionnellement à son poids dans la dépense de consommation des ménages.

Le calcul de l'IPC est régulièrement contesté par les consommateurs. En effet, ceux-ci donneraient un poids plus important aux biens à forte fréquence d'achat, et ils surpondéreraient ceux dont les prix sont en hausse. Ce qui expliquerait pourquoi le ressenti des ménages est souvent différent de l'évolution du pouvoir d'achat calculé par l'Insee.

IV- Quelle est la structure de la consommation des ménages et son évolution ?

La **structure de la consommation** indique la façon dont les ménages répartissent leurs dépenses entre différents postes budgétaires : alimentation, habillement, santé, logement...

Un **coefficient budgétaire** (autrement dit poste budgétaire) est le rapport de la dépense consacrée à un bien ou service particulier (ou à une catégorie de biens ou services, par exemple l'alimentation, le logement...) à la dépense totale.

Ernst Engel était un statisticien qui a cherché à comprendre, dès 1857, à comprendre les dépenses et consommations des ménages ainsi que la structure des consommations dans les revenus des ménages. Il a ainsi formulé trois lois pour expliquer les modifications de structure dans la consommation :

- Lorsque le revenu augmente, les dépenses alimentaires augmentent également, mais moins vite que le revenu, ce qui signifie que leur part diminue dans le total des dépenses de consommation.
- La part des dépenses d'habillement et de logement reste stable avec le revenu, c'est-à-dire que ces dépenses augmentent au même rythme que le revenu.
- La troisième loi d'Engel, qui découle des deux précédentes, implique que les autres dépenses augmentent plus vite que le revenu et donc que leur part augmente dans les dépenses de consommation : c'est vrai par exemple des dépenses de services médicaux et de santé en France ou des transports et télécommunication comme des dépenses de culture et loisirs.

Si les 1^{re} et 3^e lois semblent encore se vérifier aujourd'hui, cela n'est plus vraiment le cas pour la 2^e loi. L'analyse de l'évolution de la structure de la consommation permet ainsi d'observer la transformation des modes de vie.

La part attribuée à l'alimentation a diminué depuis 1960 au profit des loisirs, de l'équipement et des transports. Les désirs des ménages se déplacent vers des besoins secondaires, moins impérieux. Par ailleurs, l'amélioration de l'accès au soin et le vieillissement de la population ont contribué à l'augmentation des dépenses de santé, ce qui s'est fait sentir dans les modes de consommation.

Revenu alloué aux dépenses alimentaires

